

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
27 mars 2025**

Date de convocation :14/03/2025

Date d'affichage :14/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Rachel BOUTOUILLER - Eric LE DUFF - Marlène ILHEU – Grégory HELLIO — – Olivier LE BIHAN - -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ — Edwige van GAALEN - Laurent PHILIP – Aurélie RIOU - Régis QUERE - Laura MILIN - - Jean-François SALAUN – Valérie QUERE - Philippe BOREL - Natalia DELACOURCELLE ——— – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF —Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE

à l'exception de :

Procurations :

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON (à partir de 19h30)

Sylviane LETTY pour Edwige VAN GAALEN

Marion CABIOCH pour Grégory HELLIO

Jean-Paul JACQ pour Jean-Noël EDERN

Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance.

5-2 Demande de subvention « appel à projet 2025 du Fonds départemental de sécurité routière »
Sécurisation du cheminement des piétons rue Hent an Enez

La rue Hent an Enez constitue l'accès principal de l'aire de stationnement de la plage des Amiets. La circulation estivale y est intense, et mêle piétons et véhicules.

Le projet de la Municipalité consiste à sécuriser le cheminement des piétons se rendant à la plage et sortant de la plage. L'accotement de la rue Hent an Enez, voie communale, permet l'aménagement d'un cheminement piéton d'environ 180 mètres de longueur, sécurisé par des poteaux en bois, ainsi qu'une optimisation des stationnements. Le projet permettrait de transformer les 35 places de stationnement linéaire en 60 places de stationnement en épi. L'objectif est de séparer les flux piétons/véhicules sur la voie de desserte de la grande plage des Amiets.

Le coût estimatif du projet est de 37 500,00 €. Des travaux de terrassement et de paysagisme seront nécessaires pour stabiliser et aménager l'emprise du cheminement piéton.



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 029-212900302-20250327-CM20250352-DE

Pour la réalisation de ce projet, la Commune sollicite l'attribution du routière 2025.

Après en avoir débattu, l'Assemblée sollicite, à l'unanimité, l'attribution du FDSR pour 2025 pour le projet de sécurisation du cheminement des piétons rue Hent an Enez.



Fait à CLEDER, le 9 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

